

## PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

### AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 13/10/2021, le Préfet des Hautes-Pyrénées a prescrit l'organisation d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Sarrancolin, rendue nécessaire pour l'implantation de deux liaisons souterraines à 225.000 volts, dans le cadre du projet de renforcement de l'alimentation électrique de la vallée de la Neste.

Cette mise en compatibilité sera emportée par la déclaration d'utilité publique à intervenir sur le projet d'implantation des liaisons électriques précitées après organisation d'une enquête publique.

Cette consultation se tiendra **du 2 au 10 novembre 2021 inclus**.

Une copie de cet arrêté est affichée pendant un mois à la mairie de Sarrancolin, au siège de la Communauté de communes Aure-Louron fixé à Arreau, à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre ainsi qu'à la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Mention de cet affichage sera également faite dans la Semaine des Pyrénées et la Nouvelle République des Pyrénées, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/concertation-prealable-a-la-mise-en-compatibilite-r1677.html> et ceux de la commune de Sarrancolin (<https://sarrancolin.fr>) et de la Communauté de Communes Aure Louron (<https://www.aure-louron.fr>).

Les documents mis à disposition du public dans le cadre de la concertation préalable seront consultables selon les modalités prévues par l'arrêté préfectoral susmentionné, à la mairie de Sarrancolin, au siège de la communauté de communes Aure-Louron à Arreau (Château de Ségure, 2 avenue Calamun) ainsi que sur les sites internet des services de l'État et des collectivités précitées.

Le public pourra, dans les conditions précisées par l'arrêté préfectoral, formuler ses observations et propositions soit sur registres papier à la mairie de Sarrancolin et au siège de la Communauté de communes Aure-Louron, soit par courrier postal adressé à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Place du Général de Gaulle CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9), à l'attention de M. le Chef du Service Aménagement, Construction, Logement (SACL), soit par mail à l'adresse suivante : [ddt-sacl@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt-sacl@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Fait à Tarbes, le 13 octobre 2021

Pour le Préfet, et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Sibylle SAMOYAUULT